



Établissement public du ministère chargé du développement durable

## **COMPTE RENDU de REUNION du GROUPE LOCAL des ANIMATEURS de S.A.G.E de la DELEGATION ANJOU-MAINE**

***Jeudi 29/10/09 (9h30-16h30) à La Flèche (72)***

AELB - Délégation Anjou-Maine

### **INTRODUCTION :**

Cinquième réunion du groupe local des animateurs de SAGE basée sur les échanges et partages d'expériences entre animateurs(trices) de SAGE. Ce réseau regroupe l'ensemble des animateurs(trices) du territoire couvert par la Délégation Anjou-Maine de l'agence de l'eau : commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir (SAGE Mayenne, Oudon, Sarthe Amont, Huisne, Loir) et SAGE Layon-Aubance et Authion. Il est piloté par la Délégation Anjou-Maine de l'agence de l'eau depuis fin 2005 (P.Boniou), et complète les rencontres annuelles de l'ensemble des animateurs du bassin Loire-Bretagne organisées au printemps par le siège de l'agence. Sont associés les DIREN Basse-Normandie, DREAL Pays de la Loire et l'ONEMA-Direction interrégionale Bretagne-Pays de la Loire.

Accueil cette fois par le SAGE Loir dans la salle de la Maison de l'emploi à La Flèche (72).

Excusés : M<sup>lle</sup> Baron (DIREN BN), MM. Riguidel et Genettais (AELB).

### **L'EXPERIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DES SAGE :**

Les SAGE dans la structuration opérationnelle des maîtrises d'ouvrage pour leur mise en œuvre :

Tour de table et discussions à partir des expériences des 4 SAGE en phase de mise en œuvre :

*Oudon* : (approuvé fin 2003)

Un projet de contrat de bassin versant avait été lancé avec les financeurs mais jamais abouti.

Un Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) a été signé avec la Région Pays de la Loire pour 2006-2008 : difficile à monter et à suivre au départ. Un Contrat Territorial (CT) vient d'être signé avec l'agence de l'eau avec le partenariat du Conseil Général de Maine et Loire, sur le sous bassin de l'Araize-Chéran pour la période 2009-2013 (Mesures Agro Environnementales Territorialisées) et les CT milieux aquatiques (CRE 2007-2012) sont en cours sur les 2 syndicats de bassin.

Un nouveau CRBV (2009-2011) et un autre CT milieux aquatiques sont prévus.

La difficulté réside dans le calage de différents contrats avec différents partenaires. Les maîtres d'ouvrage locaux sont souvent perdus dans ces modalités. La plus-value des contrats à relier au SAGE est alors une aide aux collectivités pour le montage de projets (plans désherbages...) et une recherche de cohérence par bassins versants. Le SAGE précède à des appels à actions par courrier (réalisé à 2 reprises), ce qui fonctionne plus ou moins bien mais il n'y a pas de volonté de forcer les collectivités malgré le déficit de maîtrise d'ouvrage. (La chambre d'agriculture devrait pouvoir être MO d'actions pollutions diffuses agricoles.)

La gestion des contrats liés au SAGE demande plus ou moins de disponibilité : l'agence gère directement ses CT mais il fait traiter et suivre les dossiers du CRBV pour la Région (qui apporte un financement pour cela).

Une difficulté pour ce SAGE est son portage : pas de structure compétente à l'échelle du bassin. Un projet est en cours pour regrouper les différentes structures : Synd.Bassin Oudon Sud, Synd.Bassin Oudon Nord, SYMBOLI (inondations) en un SYMBOLIP, mais cela n'est pas simple politiquement.

*Mayenne* : (approuvé en mi 2007)

Un CRBV a été signé sur 2008-2010 avec tous les dossiers à instruire mais pas insurmontable, et 5 CT milieux aquatiques (CRE) sur le bassin (mais sans réel apport du SAGE). Le SAGE ne fait pas de démarchage particulier de recherche de projets, les maîtres d'ouvrage sont assez frileux. Le SAGE insiste pour être informé des projets avant commencement des opérations pour aider et orienter vers des financeurs. Le SAGE cherche une reconnaissance et une cohérence sur l'ensemble de son bassin (difficile en dehors du département de la Mayenne).

*Huisne* : (approuvé récemment en 2009)

Ce SAGE cherche à mobiliser et à accompagner les maîtres d'ouvrage sur les secteurs prioritaires identifiés dans le SAGE. Ceux-ci recherchent des financements à 80% : l'aide de l'agence ne suffit pas, le SAGE essaie d'aider à construire des partenariats avec les Régions et Départements.

Un appel à projets a été lancé fin 2009 (plaquette, courriers, guide, réunions locales). 70 projets ont été reçus. Ils vont être examinés par le Bureau de la CLE (projets/objectifs du SAGE) et par le collège des financeurs (3 CR, 3 CG, agence). D'autres projets seront reçus d'ici 6 ans.

*Layon-Aubance* : (approuvé début 2006)

Appel à projets lancé après l'approbation du SAGE. Un CRBV avait été signé pour 2007-2009. Son montage est souvent long (6 mois en tout). Son évaluation est en cours avec des indicateurs (importance du tableau de bord technique et financier).

Le Syndicat de bassin de rivières, structure porteuse du SAGE, est aussi maître d'ouvrage (la chambre d'agriculture anime les volets pollutions diffuses agricoles). Un 2<sup>ème</sup> appel à projets est lancé. Un CT original est en cours de finalisation sur deux sous bassins viticoles (400 km<sup>2</sup>) avec des MAET et les CT milieux aquatiques du bassin entament leur 2<sup>ème</sup> génération plus ambitieuse. Les projets et ambitions sont cependant freinés par le manque de ressources financières.

→ *les points qui ressortent des échanges* : essayer de s'organiser pour mobiliser les maîtres d'ouvrage et les financeurs (chercher l'appui des financeurs, des élus de la CLE, des services de l'Etat) ; nécessité de cibler les territoires des SAGE sur lesquels des contrats multi-thématiques sont prioritaires, en liaison avec les objectifs du SAGE et la DCE (Programme de Mesures, captages stratégiques AEP) ; bien évaluer le temps et la disponibilité nécessaire à l'élaboration des contrats, leur coordination, leur mise en œuvre et leur suivi (importance de l'évaluation par le tableau de bord) ; la reconnaissance du SAGE sur le bassin repose aussi sur la réussite de cette mise en œuvre.

L'avis des CLE dans les opérations importantes et les procédures réglementaires, la prise en compte des SAGE par les services de l'Etat :

Les animateurs ont l'impression que les avis des CLE ne sont pas forcément pris en compte (1 seule opposition à Déclaration connue). L'avis ne semble pas repris au niveau du CODERST. Les SAGE n'ont pas de retour de la part des services de l'Etat sur leurs avis émis.

En général, il n'y a pas (peu) d'analyse de la compatibilité des projets avec le SAGE dans les dossiers des bureaux d'études ou bien elle est farfelue (ex. en 49).

Les délais de réponse (45 jours) sont difficiles à tenir car les Bureaux de CLE ne sont pas si rapprochés. La gestion de ces avis demande du temps et de l'organisation au sein du SAGE (synthèse des dossiers, diffusion (mail, site Internet réservé...),).

Parfois, un avis auprès du Commissaire enquêteur a plus de poids qu'un avis transmis par la CLE.

Certains SAGE donnent des avis techniques, des prescriptions mais pas d'avis favorable ou pas sauf lorsqu'ils sont consultés officiellement sur de grands sujets (SDAGE, ZRE...).

La DREAL relève les dysfonctionnements existants sur ce sujet et précise qu'une réunion avec la DRAF et les DDEA est prévue sur ce sujet. Elle précise que sur les dossiers Loi sur l'eau, l'avis ne doit pas porter sur l'opportunité du projet ou la procédure mais sur des précisions réglementaires : formuler un avis du SAGE basé sur des propositions de prescriptions dans l'arrêté (un avis défavorable non argumenté est difficilement utilisable). L'avis de la CLE d'un SAGE approuvé est important à prendre en compte et les SAGE devraient être destinataires de la synthèse des avis rendus au CODERST.

Les SAGE sont plus ou moins associés aux travaux des MISE suivant les départements et les DDEA. Mais le mot d'ordre est de les associer de plus en plus : thématiques zones humides, continuité écologique, déclinaison du programme de mesures...

L'ONEMA met en place une harmonisation régionale des avis qu'il peut rendre en CLE et est par ailleurs consulté lors de l'instruction des dossiers par la Police de l'eau.

L'agence peut également consulter les SAGE sur ses gros dossiers de financements et ses contrats.

→ *les points qui ressortent des échanges* : s'organiser pour préparer les dossiers pour avis de la CLE (écrire et faire valider en CLE une procédure) dès l'élaboration du SAGE ; s'assurer de la prise en compte des avis auprès des services départementaux de l'Etat (appui de la DREAL qui va faire le point avec eux) ; les services instructeurs doivent veiller à la compatibilité des projet avec chaque SAGE ; veiller à l'émission d'avis argumentés de la CLE à partir du contenu du SAGE.

L'implication des services de l'Etat (DDEA, DREAL...) et établissements publics (ONEMA, AELB) dans les SAGE :

Les services départementaux de l'Etat (DDEA...) regroupés au niveau de la MISE associent de plus en plus les SAGE (+/- rapide suivant les départements, ex. Sarthe) : politique d'opposition à Déclaration, réservoirs biologiques, classements des cours d'eau, ouvrages hydrauliques prioritaires, déclinaison du programme de mesures... Des difficultés d'organisation apparaissent actuellement en lien avec les modifications liées à la RGPP.

La DREAL Pays de la Loire (DIREN + DRIRE, DRE...) a lancé une réflexion et un groupe de travail régional associant les DDEA, les délégations de l'agence et l'ONEMA, pour mieux intervenir dans les SAGE. Un des objectifs est de repérer les grands enjeux des différents territoires de SAGE et d'avoir un affichage commun des services de l'Etat sur des enjeux stratégiques.

L'ONEMA se positionne maintenant en nouveau partenaire des politiques territoriales sur l'eau et les milieux aquatiques.

L'agence de l'eau est toujours largement présente (appuis technique et financier) mais avec des limites liées à la multiplications des SAGE et Contrats. Elle présente son organisation opérationnelle avec un pilote par SAGE, des appuis, un référent SAGE au niveau de la Délégation dans sa Cellule Evaluation & Planification (+ un nouvel interlocuteur chargé d'études données-cartographie (ex-animateur SAGE)). L'interlocuteur direct des SAGE est la Délégation de l'agence qui prend éventuellement appui sur le siège ou ses partenaires (DREAL, DDEA, ONEMA...).

**LA REDACTION ET LA REVISION DES SAGE :**Le bilan de la mise en œuvre du SAGE pour sa révision :

Il apparaît nécessaire de procéder à un bilan de la mise en œuvre passée du SAGE. Bilan à adapter en fonction à l'ancienneté de l'approbation du SAGE et à son contexte, sans revenir sur toute son élaboration (ne pas perdre de temps) mais en se basant sur le suivi et tableau de bord du SAGE. Encore peu d'expérience sur ce type de bilan car cela est nouveau (ex. sur SAGE Rance, CCTP transmis à adapter), à venir sur l'Oudon, la Mayenne, le Layon-Aubance. L'intervention d'un bureau d'études extérieur pouvant réaliser un bilan indépendant avec un regard extérieur peut être intéressant sans retarder la révision du SAGE. Il faudra cadrer ce bilan avec les animateurs, les CLE et les partenaires techniques (DREAL, ONEMA, agence...).

Rédaction-révision : écriture du règlement, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, évaluation environnementale :

Cf. notes déjà transmises par l'agence (mail) aux SAGE déjà concernés ; une note de synthèse est à venir par la DREAL PdL.

Les SAGE Huisne (récemment approuvé) et Sarthe amont (en cours de rédaction) apportent leurs expériences et discussions avec les SAGE qui arrivent en révision.

L'écriture du règlement et du PAGD doit découler directement des conclusions de la phase scénarios-stratégie avec les propositions validées par la CLE. Il s'agit de transformer des mesures de la stratégie définies en réunions (CLE, bureau, commissions thématiques...) en règles, préconisations... : ne rien oublier, ne rien rajouter et refaire valider en CLE les modifications.

La règle doit être introduite et expliquée, découler de l'élaboration du SAGE (basé sur les données d'Etat des lieux-diagnostic) et liée au PAGD (pas instaurée brutalement sans explication sur son origine et ses objectifs).

Il est nécessaire de constituer un comité de rédaction, groupe technique (non décisionnel) composé d'une dizaine de personnes maximum, travaillant sur des projets de rédaction à proposer en bureau de CLE et CLE. Les services de l'Etat, dont les services instructeurs Police de l'eau chargés d'appliquer le SAGE par la suite (rôle réglementaire), doivent être associés et présents. Ce comité se compose ainsi de représentants de : DDAF-DDEA-Police eau (MISE) des différents départements concernés, ONEMA, DREAL, agence de l'eau, 1 ou 2 élus (Président, vice-président CLE), et l'animateur, le bureau d'études technique du SAGE et le cabinet juridique.

Une des difficultés est d'écrire puis de faire une mise en forme juridique en respectant les textes, les limites du champ d'action des SAGE, les bons termes... L'appui d'un cabinet juridique apparaît dans ce sens indispensable car le SAGE a peu de compétences dans ce domaine. La DIREN de bassin pourra être consultée en cas d'interrogations particulières (malgré encore le peu d'expériences en ce domaine nouveau) et les partenaires (DREAL, agence, ONEMA) travaillent à l'analyse de premiers règlements-PAGD et à la proposition de notes méthodologiques avec des juristes.

L'évaluation environnementale doit s'engager sans attendre la finalisation des SAGE mais dès la fin de l'état des lieux-diagnostic pour avoir une feuille de route et aider aux orientations du SAGE. La DREAL est en appui sur ce volet (demander une lettre de cadrage).

Le délai pour la création d'un règlement-PAGD (LEMA) et la mise en compatibilité avec le SDAGE va être harmonisé : fin 2012. Le SDAGE évoque aussi des SAGE 'nécessaires' (plus gros écarts entre les objectifs DCE et la situation actuelle) : Oudon, Authion...

La révision du SAGE n'est pas un simple travail de traduction l'ancien SAGE en PAGD et règlement. Cependant il n'est pas nécessaire de tout remettre en cause et de reprendre à zéro l'état des lieux. Il faut surtout évaluer le SAGE, l'actualiser (notamment à partir de ses tableaux de bord). Normalement, il y a peu de nouveautés dans les thématiques qui étaient abordées dans l'ancien SAGE mais certaines plus prégnantes (hydromorphologie, continuité écologique...).

Il convient de cibler la révision des SAGE à partir des apports de la DCE et du SDAGE : axer le travail sur les grands paramètres déclassants (hydromorphologie, pollutions diffuses, déficit quantitatif...), sur les objectifs environnementaux, sur la déclinaison du programme de mesures...

Cependant les animateurs insistent sur l'importance de l'appropriation et de l'adaptation locale de ces principes par la CLE car le SAGE devrait rester un projet de territoire (même si plus encadré car objectifs de résultats DCE). Il est donc nécessaire d'informer la CLE sur l'origine et l'importance de cette révision. Cela peut être développé en parallèle du bilan du SAGE.

→ *les points qui ressortent des échanges* : un bilan rapide du SAGE est important en se basant surtout sur les données de suivi existantes et sur un regard extérieur ; l'écriture du règlement, du PAGD, de l'évaluation environnementale est un travail important nécessitant l'appui des partenaires institutionnels et d'un juriste ; la révision du SAGE doit être adaptée à chaque contexte de SAGE (enjeux, ancienneté, précédentes réalisations...), elle est cadrée par les objectifs liés à la DCE, le SDAGE, la LEMA, le Grenelle... mais doit s'accompagner d'une réflexion et d'une appropriation locale par la CLE.

#### La cohérence et révision des arrêtés de périmètre :

Il a été relevé des incohérences entre les limites hydrographiques des bassins versants de SAGE et les limites de leurs arrêtés de périmètres. Des questions apparaissent sur les conséquences en terme d'application du SAGE (règlement, PAGD), de gestion de SAGE frontaliers (portions de communes partagées, superpositions, communes orphelines...). La révision des SAGE pouvait être l'occasion de la modification des arrêtés de périmètres inexacts avec l'appui des services de l'Etat (DDEA, DREAL).

Il est précisé que la démarche actuelle pour les nouveaux SAGE est un découpage de leurs territoires en fonction de la limite hydrographique stricte (portions de communes). La modification générale des arrêtés de périmètres paraît délicate en terme de procédure au regard des réels enjeux. Il convient de ne pas bouleverser l'équilibre actuel des SAGE et d'agir au cas par cas si une difficulté apparaissait. Le SAGE peut engager des actions sur l'ensemble de son territoire hydrographique (en incluant des communes limitrophes si cela est pertinent) et des échanges doivent se poursuivre entre SAGE voisins pour garder une cohérence entre territoires proches.

-- Repas --

#### **POINT SUR LES DONNEES DES SAGE :**

Les SAGE disposent maintenant de tableaux de bords (suivis technique et financier), de bases de données, de SIG. Des réseaux d'échanges sont mis en place petit à petit avec les services de l'Etat, les collectivités (CG...), l'agence... même si cela n'est pas toujours facile.

Des échanges d'expériences et une rencontre directe des animateurs-chargés de mission gérant ces aspects sont souhaités. Des liens plus directs avec les agents des services de l'Etat gestionnaire de données (DDEA) seraient un gros plus.

Les animateurs sollicitent par ailleurs une présentation du Système d'Information sur l'Eau et autres bases et tableaux de bords gérés par l'Etat, l'agence, l'ONEMA...

Il est souligné qu'une information régulière sur les réseaux de surveillance (RCO, RCS...) est importante pour la mise en cohérence avec les réseaux locaux mis en place en lien avec les SAGE.

La Délégation Anjou-Maine peut maintenant fournir plus de données et cartographies liées à la DCE, au SDAGE... à l'échelle des SAGE, des départements... suite à l'embauche d'un chargé d'études dans ce domaine.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Récents réalisations remarquables des SAGE (concertation, communication, élaboration-mise en œuvre) :

*SAGE Layon-Aubance* : pièce de théâtre 'Ernesto' (compagnie angevine Les Arthurs) sur la problématique des pesticides : assez lourde organisation mais succès grand public averti (DVD à venir)

*SAGE Huisne* : communication autour de la mise en œuvre du SAGE : appel à projet (dossier, plaquette, réunions locales), guide de mise en œuvre du SAGE...

*SAGE Sarthe Amont* : forums publics locaux sur la finalisation et les grands enjeux-objectifs du SAGE

*SAGE Mayenne* : opération sur les économies d'eau sur les 3 départements (53, 59 + 61) (affiche, guide, autocollant...)

Dernières avancées sur les zones humides :

Dernier arrêté du 1/10/09 avec révision de la liste des sols suite à de nouvelles réflexions (notamment avec profession agricole).

Un guide des approches d'inventaires des Zones Humides dans les SAGE va être sorti par l'agence juste après l'approbation du SDAGE. Le CG 59 a élaboré une base de données 'Gwern' qui pourrait être reprise et déclinée par l'agence pour centraliser les données d'inventaire des SAGE.

Les services de l'Etat (Police eau), la DREAL, l'agence, l'ONEMA doivent poursuivre leurs réflexions avec les SAGE pour préciser les inventaires et actions de préservation des ZH les plus efficaces et réalistes.

Actualités des SAGE et prochaines manifestations :

Séminaire national des SAGE les 10-11/12/09 à Limoges (Ministère, ONEMA, agence, OIEau) - axé sur les nouveautés de la LEMA, des SDAGE, du Grenelle... la révision, la continuité écologique...

Carrefour des Gestions Locales de l'Eau les 27-28/01/10 à Rennes (Région Bretagne, agence, réseau Idéal) - avec notamment une séance sur SDAGE-SAGE et un parcours milieux aquatiques...

Une réunion des Présidents de CLE à l'initiative du Comité de Bassin Loire-Bretagne est envisagée au 1<sup>er</sup> semestre 2010. La réunion des animateurs de SAGE Loire-Bretagne est prévue en mai 2010.

Information sur la révision des modalités SAGE de l'AELB :

Le 9<sup>e</sup> programme est révisé à partir du 1/01/10. Encore un meilleur accompagnement financier des SAGE avec le maintien du taux d'aide de l'animation et de la communication à 50% et à 60% pour les études, même pour les SAGE approuvés (les coûts forfaitaires, plafonds ont été revus).

Information sur l'approbation prochaine du SDAGE :

Le SDAGE devrait être approuvé fin novembre par le Comité de Bassin et l'arrêté signé en décembre 2009. Il sera diffusé à ce moment-là puis des actions de communication seront engagées (forums de l'eau (ex-commissions géographiques), plaquettes...).

Les animateurs de SAGE sollicitent une analyse officielle par le siège de l'agence et la DIREN de bassin sur ce que le nouveau SDAGE demande concrètement aux SAGE.

**PROCHAINE REUNION :**

Un rythme d'au moins une réunion par an de ce groupe est souhaité (avril, octobre-novembre).

Le format actuel convient (animateurs, DREAL, agence, Dir.ONEMA) et il est souligné l'importance de maintenir ces échanges d'informations et d'expériences entre animateurs locaux.

Les prochains sujets importants à l'ordre du jour seront liés aux impacts du SDAGE, du Grenelle... sur les SAGE.

**Participants à la réunion du 29/10/09 :**

<b>Invités</b>	<b>Présents</b>	<b>@</b>
Animateur SAGE Huisne Vincent TOREAU	Vincent TOREAU	vincent.toreau@sagehuisne.org
Adama SOW	Adama SOW	adama.sow@bassin-sarthe.org
Animatrice SAGE Mayenne Véronique RIOU	Véronique RIOU	sage.mayenne@cg53.fr
Astrid PICHODO	Astrid PICHODO	astrid.pichodo@cg53.fr
Animatrice SAGE Oudon Régine TIELEGINE	Régine TIELEGINE	sage-oudon@wanadoo.fr
Rachel LABRUNIE	<i>Excusée</i>	sigoudon@yahoo.fr
Animateur SAGE Sarthe amont Baptiste SIROT	Baptiste SIROT	baptiste.sirot@sage-sartheamont.org
Animatrice SAGE Loir Natacha MOSNIER	Natacha MOSNIER	natacha.mosnier@eptb-loire.fr
Animateur du SAGE Layon-Aubance Bruno VITRAI	Bruno VITRAI	clesagelayonaubance@yahoo.fr
Animateur SAGE Authion Julie WEISS	Julie WEISS	julie.weiss@sage-authion.fr
DREAL Pays de la Loire Paul FERRAND	Paul FERRAND	paul.ferrand@developpement-durable.gouv.fr
DREAL Pays de la Loire Jean-Marie QUEMENER	Jean-Marie QUEMENER	jean-marie.quemener@developpement-durable.gouv.fr
DIREN Basse-Normandie Sonia BARON	<i>Excusée</i>	sonia.baron@developpement-durable.gouv.fr
ONEMA Délégation interrégionale Bretagne- Pays de la Loire Morgane THIEUX	Morgane THIEUX	morgane.thieux@onema.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Jean-François MIGNOT (siège)	Jean-François MIGNOT	jean-francois.mignot@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Philippe RIGUIDEL (Délégation AM)	<i>Excusé</i>	philippe.riguidel@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Thierry GENETTAIS (Délégation AM)	<i>Excusé</i>	thierry.genettais@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Bernard PFEIFFER (Délégation AM)	Bernard PFEIFFER	bernard.pfeiffer@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Christian PREMEL-CABIC (Délégation AM)	Christian PREMEL-CABIC	christian.premel-cabic@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'eau Loire-Bretagne Pascal BONIOU (Délégation AM)	Pascal BONIOU	pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr

-----